

# Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF - Dist

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/03/2024

ACTION ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **116,26 (EUR)**  
 Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**  
 Actif géré : **45,06 (millions EUR)**  
 Code ISIN : **LU2082995908**  
 Type de Réplication : **Synthétique**  
 Indice de référence :  
**100% STOXX EUROPE 600 AUTO & PARTS E**  
 Enveloppe fiscale : **Eligible au PEA**  
 Date du dernier coupon : **12/12/2023**  
 Derniers Coupons : **4,3700 (EUR)**  
 Date de la première VL : **03/09/2020**  
 VL de lancement : **70,87 (EUR)**

## Objectif d'investissement

Le Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF - Dist est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence STOXX Europe 600 Automobiles & Parts (Net Return) EUR.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	19,12%	24,15%	24,79%
Volatilité de l'indice	19,08%	24,14%	24,77%
Tracking Error ex-post	0,29%	0,27%	0,25%
Ratio de sharpe	0,98	0,23	0,74

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans	10 ans
Portefeuille	15,26%	2,96%	15,26%	22,41%	22,62%	-	-
Indice	15,36%	2,99%	15,36%	22,18%	21,90%	-	-
Ecart	-0,10%	-0,03%	-0,10%	0,22%	0,72%	-	-

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	24,46%	-16,41%	26,42%	-	-
Indice	24,24%	-16,81%	26,49%	-	-
Ecart	0,23%	0,40%	-0,06%	-	-

Les performances des ETF de distribution sont calculées en réinvestissant les dividendes dans la performance de l'ETF

\* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

## ACTION ■

## Données de l'indice (Source : Amundi)

## Description de l'indice

Les STOXX Europe Supersectors sont des indices dérivés du STOXX 600, qui comprend les 600 plus grandes capitalisations d'Europe en terme de capital flottant. Les STOXX Europe Supersectors sont composés des plus grandes compagnies européennes de chacun des 18 Supersectors tels qu'ils sont définis par la classification ICB (Industry Classification Benchmark). La méthodologie de l'indice est disponible sur [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

## Caractéristiques (Source : Amundi)

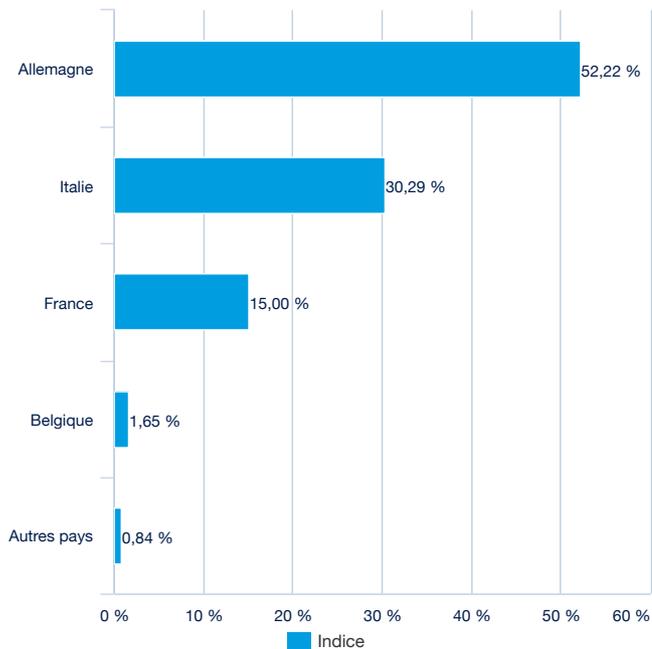
Classe d'actif : **Action**  
Exposition : **Europe**

Nombre de valeurs : **14**

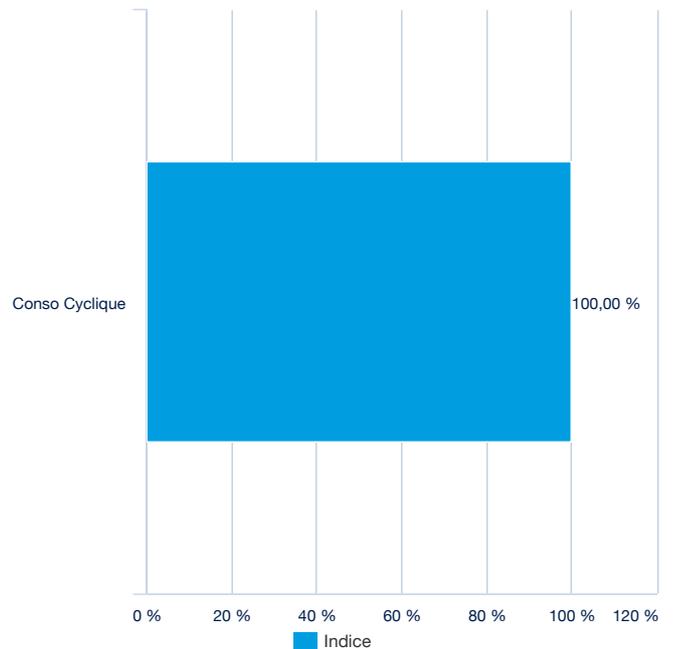
## Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
MERCEDES-BENZ GROUP AG	22,16%
FERRARI NV MILAN	15,20%
STELLANTIS MILAN	15,09%
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	11,98%
MICHELIN (CGDE)	9,53%
VOLKSWAGEN AG-PFD	8,98%
DR ING HC F PORSCHE AG	3,73%
RENAULT SA	3,64%
CONTINENTAL AG	2,71%
PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PFD	2,67%
<b>Total</b>	<b>95,68%</b>

## Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



## Secteurs de l'indice (source : Amundi)



## ACTION ■

## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE S.A., LUXEMBOURG
Date de création de la classe	03/09/2020
Date de la première VL	03/09/2020
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	LU2082995908
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,30% (prélevés) - 26/09/2022
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Octobre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	DFOA	DFOA GY	DFOAEUIV	DFOA.DE	DFOAEUIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	CHF	DFOA	AUTD SW	AUTDCHIV	AUTD.S	AUTDCHIV

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

## Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline** : +33 (0)1 76 32 47 74  
info@amundiETF.com

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## ACTION ■

**Fournisseurs d'indices**

STOXX et ses concédants de licence (les « concédants ») n'entretiennent aucune relation avec Amundi Asset Management, autrement que pour l'octroi de licence de l'indice STOXX Europe 600® et des marques déposées associées pour une utilisation se rapportant au compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF.

STOXX et ses concédants :

- Ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF.
- Ne recommandent pas à quiconque d'investir dans Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF ni dans aucune autre action.
- N'assument aucune responsabilité et ne prennent aucune décision concernant le calendrier, les montants et la valorisation de Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF.
- N'assument aucune responsabilité quant à l'administration, à la gestion ou au marketing de Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF.
- Prendre en compte les besoins du compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF ou des porteurs de parts du compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF dans le cadre de la définition, de la constitution ou du calcul de l'indice STOXX Europe 600 ou être dans l'obligation de le faire.

STOXX et ses concédants n'ont aucune responsabilité au titre du compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF.

En particulier :

- STOXX et ses concédants ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, et récusent toute garantie concernant :
- Les résultats peuvent être obtenus par le compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF, le porteur de parts du compartiment Lyxor STOXX Europe 600 Automobiles & Parts UCITS ETF ou toute autre personne en rapport avec l'utilisation de l'indice STOXX Europe 600 et des données comprises dans l'indice STOXX Europe 600® ;
- L'exactitude et l'exhaustivité de l'indice STOXX Europe 600 et de ses données ;
- La commercialisation et l'adéquation à une fin particulière ou une utilisation de l'indice STOXX Europe 600® et de ses données ;
- STOXX et ses concédants n'ont aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice STOXX Europe 600® ou de ses données ;
- STOXX et ses concédants ne pourront en aucun cas être tenus responsables de quelconques manque-à-gagner, dommages ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, quand bien même ils auraient été avisés de leur éventualité.

Le contrat de licence entre Amundi Asset Management et STOXX concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment Lyxor STOXX Europe 600 CAutomobiles & Parts UCITS ETF ou d'autres tierces parties.

**Avertissement**

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site [amundiETF.fr](http://amundiETF.fr). Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur [amundiETF.com](http://amundiETF.com). La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : [amundiETF.com](http://amundiETF.com). Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Amundi Suisse SA est autorisée en Suisse en tant que distributeur de placements collectifs de capitaux. Amundi Suisse SA distribue en Suisse et à partir de la Suisse des placements collectifs de capitaux gérés par Amundi S.A. et /ou Amundi Luxembourg. A ce titre, Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et/ ou d'Amundi Luxembourg, une rémunération au sens de l'article 34 al. 2bis de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux. Cette rémunération peut représenter une partie des commissions de gestion prévues dans le prospectus. Toute information complémentaire sur l'existence, la nature et le mode de calcul de la rémunération perçue par Amundi Suisse SA dans le cadre de son activité de distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, peut être fournie sur demande écrite adressée à Amundi Suisse SA 6-8 rue de Candolle 1205 Genève Suisse. La distribution de ce fonds en Suisse vise exclusivement des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'exécution. Le Fonds n'est pas approuvé par la FINMA en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Les DICI, prospectus, règlements, rapports annuels et/ou semestriels des Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) SA, route de Signy 35, 1260 Nyon. Dans le cadre de la distribution en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant. CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit comme service de paiement des Fonds en Suisse.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.